

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du : Mardi 6 Décembre 2022

À: 18h00

Responsable administratif: Sophie CHARRUET

Présents: Mmes Sophie CHARRUET, Mathilde GOUTTARD, Martine BENSO, Clarisse PANAIAS,

Sandy AUDEMAR (apprentie) Mrs Christian ILLIANO, Benjamin SALERNO (chargé de

Développement et Promotion) et Pierre Yves BERNIER (CTD).

Excusé(s): Mmes Maria-Amélia RIBEIRO DE SOUSA, Emilie BORDIGA, Elodie ARNOL, Marion

Bonis, Medhi BENAISSA (apprenti)

Non - Excusé(s):

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception); - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°4 du 21/11/2022 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

Courrier du 25/11/2022 de AFCV déclarant forfait pour son équipe 2 pour le match du 27/11/2022 contre EP MANOSQUE 1.

Courrier du 29/11/2022 de EP MANOSQUE concernant une modification horaire → accord du CA Digne reçu, pris note, nécessaire fait. Un rappel est fait au club d'anticiper les démarches et d'utiliser la procédure Footclubs.

Courrier du 7/12/2022 de AFCV déclarant forfait général pour son équipe 2 → Pris note et nécessaire fait.

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel: Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectué à partir de la boite mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Organisation

Plusieurs actions ont régulièrement lieu sur notre territoire afin de favoriser la pratique féminine. La présidente ainsi que le CTD DAP adressent un vif rappel concernant l'engagement et l'investissement de chacun et chacune pour une efficience de la commission et une réussite de nos actions.

SUIVI DES CLUBS

La présidente appelle chaque membre à présenter son recueil d'information lors du suivi des clubs. (Voir annexe pour les membres).

OPERATION « TOUTES FOOT »

Rappel du dispositif par le CTD DAP visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Il s'agit pour les clubs et les instances de la FFF de proposer des projets innovants. Les Districts remontant les projets les plus pertinents et innovants des clubs. La ligue choisissant également parmi ces projets le ou les lauréats qui vivront une journée à Clairefontaine.

Deux axes pour lesquels la FFF s'engage :

- Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquante :
 - Attirer : Actions externes visant à sensibiliser et faire venir des nouvelles licenciées.
 - Accueillir : Actions internes visant à l'arrivée de nouvelles licenciées au sein du club.



- Fidéliser : Conserver les licenciées d'une saison à l'autre.
- → Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
 - Attirer: Actions externes visant à sensibiliser et faire venir des nouvelles éducatrices, arbitres et dirigeantes.
 - Accueillir : Actions internes visant à l'arrivée de nouvelles licenciées au sein du club.
 - Former : Actions visant une montée en compétence.
 - Fidéliser : Conserver les licenciées d'une saison à l'autre.

Calendrier:

- → Avant le 16 décembre : Inscription des clubs auprès de leur district et des districts auprès de la FFF.
- ⇒ Jusqu'au 15 mai : Envoi des dossiers de candidatures auprès des districts par les clubs. Idem pour les districts auprès de la FFF.
- ◆ Avant le 20 mai : Jury District pour désigner le / les lauréats départementaux.
- Avant le 30 mai : Jury Ligue pour désigner les lauréats régionaux
- Avant le 5 juin : Jury FFF pour désigner les lauréats nationaux
- 24 et 25 juin : Cérémonie des trophées au Centre National du Football à Clairefontaine.

Engagement des clubs

Suite au suivi des clubs, 5 à 6 clubs sont en réflexion afin de mener des actions et participer à l'appel à projet. Le CTD DAP a sollicité quelques clubs non engagés dans la pratique féminine autour de ce dispositif.

Engagement du District

La commission formalise le dossier d'engagement avec les points suivants :

- Axe n°1 : Augmenter le nombre de pratiquante Journée 100% féminine avec pratique festive de U6F à U17F (matchs, structures gonflables), La finale de coupe des Alpes féminines y sera associée. Proposition de faire le rassemblement U17F sous la forme d'un match à 11 pour les U17F en lever de rideau de la finale (proposition non validée).
 - (Qui en responsabilité? Quand? Comment? Où?...)
- Axe n°2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité

 Création d'un club des femmes du district regroupant les dirigeantes engagées lors de 3 temps
 annuels mêlant temps de réflexion et temps de convivialité (accord politique ? budget ?
 responsable ? ...) → objectif : être force de proposition pour notre district.

CHALLENGE NATIONALE FEMININ FUTSAL

Présentation par le CTD DAP de ce challenge ouvert aux équipes Seniors F dont les U19F, et U18F. Ce challenge est l'équivalent de la coupe nationale Futsal (masculine).

Actuellement 16 équipes sont engagées (2 alpines). Deux tours régionaux auront lieu puis différents tours nationaux (1/2 finale, et finale) respectivement les 7/8 janvier et 11/12 février.

Les deux clubs sont Ent Sisteron/Mison/Aiglun et AFCV. La commission leur souhaite bonne chance.



SUIVI DES COMPETITIONS

Championnat D1F

Tout va bien. Peu de demande de report pour l'instant, ceci est une satisfaction.

Coupe des Alpes Féminines

La commission procède au tirage au sort des ¼ de finale.

○ Ent Aiglun/Mison/Sisteron 1 – Ent OBSC/St Crépin ES 1 : 6-1

Les matchs non joués dû aux intempéries sont remis comme suit :

- **⇒** FC Céreste Reillanne 1 US VIVO 04 1 : reporté au 15 janvier 2023
- ➡ EP Manosque 1 CA Digne 1 : reporté au 8 janvier 2023
- **□** La Saulce FC 1 AFCV 1 : reporté au 15 janvier 2023

Le calendrier général à la demande du bureau du District a modifié son calendrier général de la coupe. La finale aura lieu le dimanche 7 mai et les ½ finales sont avancées au 9 avril.

Coupe Féminine de Méditerranée

Ent Sisteron/Mison/Aiglun et EP Manosque s'affrontent. Le match aura lieu le dimanche 18 décembre 2022 en football à 11.

Coupe Futsal Féminine des Alpes

La commission reconduite l'organisation de l'an passé.

Le gymnase de Chateau Arnoux Saint Auban a été sollicité. La commission reste en attente d'une validation.

Critérium U17F

Après 2 journées, une satisfaction générale des clubs ayant participé. Une réflexion est à avoir pour proposer plus de dates la saison prochaine.

		J1	J2	J3	J4	J5	J6	Total
1	Ent Gap Foot 05/Laragne	4	4	0	0	0	0	8
2	CA Digne	3	3	0	0	0	0	6
3	EP Manosque	2	3	0	0	0	0	5
4	AS Les Vallons	1	2	0	0	0	0	3
5	Ent OBSC / St Crépin	2	0	0	0	0	0	2

Le prochain rendez-vous aura lieu à Manosque (stade de la Ponsonne) le samedi 17 décembre à 14h30. Martine Benso et Clarisse Panaias se rendre disponible pour ce prochain rendez-vous.

Plateau EFF

Une vingtaine de joueuses lors du premier rassemblement à Laragne représentant 6 clubs. Prochain rendez-vous le 17 décembre au Complexe à Manosque pour le plateau de Noël. Mathilde Gouttard sera présente.



Prochaine réunion plénière 10 janvier 2023 à 18h.

Le Responsable administratif Le Secrétaire de Séance

Sophie CHARRUET Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



ANNEXE 1 – SUIVI CLUBS – ATTRIBUTION DES REFERENTS

Clubs	Référents	Clubs	Référents	
AFCV	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa	Gap Foot 05 (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol	
CA Digne	Clarisse Panaïas,	Laragne Sports (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol	
EP Manosque (Label EFF)	PY Bernier, Clarisse Panaïas,	OBSC	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa	
Sisteron FC (Label Jeunes)	PY Bernier,	La Saulce FC	M-A Ribeiro de Sousa	
US Aiglun / Mison	Clarisse Panaïas	FC Céreste Reillanne	Mathilde Gouttard, Christian Illiano	
ESMD (Label Jeunes)	PY Bernier	MVR Futsal	PY Bernier	
US VIVO 04	Mathilde Gouttard, Christian Illiano			

